

ELEMENTS A FOURNIR
POUR L'ETABLISSEMENT D'UN ACTE DE NOTORIETE

- 1 original de l'acte de décès,
- Le livret de famille du défunt (la photocopie sera faite sur place),
- La copie du contrat de mariage du défunt (si vous êtes concerné),
- La copie de la pièce d'identité de tous les héritiers,
- le document d'état civil rempli par chaque héritier ; à télécharger : [ICI](#)
- Le RIB de chaque héritier sur lequel il y a lieu d'apposer votre

signature,

L'analyse complète du dossier sera effectué par votre notaire lors du rendez vous d'ouverture. A ce moment, un acompte sur frais vous sera par ailleurs demandé.